

messages clés du CSA et des institutions ayant leur siège à Rome concernant, entre autres, la gouvernance des régimes fonciers, l'investissement responsable, le changement climatique et l'égalité entre les sexes, ainsi que la nécessité de répondre aux besoins particuliers des pays et des communautés les plus vulnérables pour lesquels une aide humanitaire d'urgence est nécessaire, tout en améliorant la productivité des petits exploitants, des agriculteurs familiaux, des éleveurs pastoraux et des pêcheurs. À cet égard, s'engage également à accélérer les efforts visant à promouvoir l'utilisation des avis du CSA en matière de politiques dans tous les pays, en vue de guider l'intégration des politiques au niveau national et d'optimiser leur impact.

e) Approuve le document 2017/44/XX sur la contribution du CSA à l'examen mondial entrepris par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable à sa réunion de 2018, comme base de la contribution du CSA au thème de la transformation vers des sociétés plus durables et résilientes, dont l'examen est prévu à la réunion de 2018 du HLPF, et note que cette contribution sera mise à jour pour refléter les conclusions des débats du CSA, à sa quarante-quatrième session, ainsi que les rapports les plus récents concernant la sécurité alimentaire et la nutrition – notamment L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI) – et que le Bureau lui donnera sa forme définitive en concertation avec le Groupe consultatif.

f) Décide d'envoyer des contributions à l'examen que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable entreprendra à sa réunion de 2019 sur le thème «Autonomiser les populations et assurer l'inclusion et l'égalité» et demande au Comité de présenter une contribution à la quarante-cinquième session du CSA, pour approbation, conformément à la décision du CSA à sa quarante-troisième session, qui devra être rédigée conformément aux dispositions du Programme de travail pluriannuel 2018-2019.

g) Encourage toutes les parties prenantes du CSA à renforcer et coordonner leur engagement aux divers niveaux du processus de suivi et d'examen du Programme 2030.

Contribution du CSA à l'examen mondial de la réunion de 2018 du Forum politique de haut niveau

*«La transformation vers des sociétés résilientes et durables»
Examen approfondi des ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17*

Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Le CSA vise à être la principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte, regroupant un large éventail de parties prenantes ayant pris l'engagement de travailler ensemble de façon coordonnée et à l'appui de processus impulsés par les pays pour l'élimination de la faim et la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de l'ensemble de l'humanité. Le CSA luttera pour un monde libéré de la faim dans lequel les pays mettent en œuvre les directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.» Le CSA réformé présente des caractéristiques uniques, notamment des règles de participation élargie et un lien exprès entre les sphères scientifique et politique. Les processus inclusifs d'élaboration des politiques au sein du CSA veillent à ce que toutes les parties prenantes, particulièrement celles qui sont les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, aient voix au chapitre dans les débats sur les politiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture¹. Le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition fournit des rapports indépendants, fondés sur des données probantes, dans le but d'éclairer et de faciliter les débats sur les politiques.

¹Par agriculture, on entend les cultures, l'élevage, les forêts, la pêche et l'aquaculture.

I. Messages clés

[Tendances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition]

La réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition (ODD 2) est compromise par des disparités inquiétantes dans l'accès aux ressources naturelles, telles que la terre et les forêts (ODD 15), l'eau et l'assainissement (ODD 6) et l'énergie (ODD 7), chez les petits producteurs alimentaires et autres groupes vulnérables. À l'inverse, des communautés vivant dans la sécurité alimentaire et ayant une nourriture adéquate sont des atouts essentiels dans la mise en place de systèmes alimentaires durables (ODD 12) et de sociétés résilientes (ODD 11). Les causes structurelles de la faim et de la malnutrition sont liées à la gouvernance, à des aspects tenant à l'économie et à la production, à des facteurs démographiques et sociaux, à des questions climatiques et environnementales². L'utilisation et l'application des instruments intégrés du CSA en matière de politiques favorisent la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et permettent de progresser sur ces questions dans le contexte du Programme 2030.

- 1) **Les inégalités d'accès à la terre, à l'eau, à l'assainissement et à l'énergie, la gestion non durable des ressources naturelles et des perspectives économiques insuffisantes dans les zones rurales exacerbent les tensions au sein des sociétés, fragilisent la sécurité alimentaire général, et par conséquent la stabilité, la durabilité et la résilience, et contribuent aux causes sous-jacentes des crises prolongées.** Il est essentiel de mettre en œuvre des politiques et des investissements propres à combler ces inégalités, en se concentrant spécialement sur les groupes sociaux qui ont tendance à être laissés pour compte: les communautés rurales et agricoles, les femmes, les jeunes et les peuples autochtones.
- 2) **La gestion et l'utilisation durables des ressources naturelles – notamment la biodiversité terrestre et l'eau – sont cruciales aux fins du renforcement de la résilience, de l'adaptation aux effets du changement climatique et de l'atténuation des facteurs qui le favorisent.** Les petits exploitants³, qui gèrent une part importante de ces ressources dans le monde, comptent pourtant parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique, de la dégradation des terres et de la perte de biodiversité. Un environnement institutionnel et politique favorable est nécessaire si l'on veut que ces acteurs participent efficacement à la conception des politiques et au soutien des moyens d'existence. La durabilité des sociétés en sera renforcée de manière générale. Il est également essentiel de promouvoir la durabilité et l'amélioration de tous les systèmes de production afin de préserver la biodiversité et les écosystèmes et de limiter le plus possible la dégradation environnementale.
- 3) **Grâce à des stratégies de développement intégrées et inclusives, les liens entre zones urbaines et zones rurales devraient se renforcer mutuellement.** Il faut un engagement politique de manière à ce que chacun puisse bénéficier d'un régime alimentaire sain et durable, ce qui permet d'opérer la transformation nécessaire à l'avènement de sociétés durables.

² Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition du CSA, Cinquième version 2016, Chapitre II, A (Causes structurelles de la faim et de la malnutrition).

³ Aux fins du présent document, on entend par petits exploitants les petits producteurs et acteurs de la transformation, les éleveurs pastoraux, les artisans, les pêcheurs, les communautés fortement tributaires des forêts, les peuples autochtones et les travailleurs agricoles. (CSA, Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, paragraphe 4).

II. Des sociétés durables et résilientes en 2030, où nul n'est laissé pour compte: sommes-nous en bonne voie?

1. *[À mettre à jour compte tenu des rapports pertinents sur la sécurité alimentaire et la nutrition, des statistiques et tendances à l'échelle mondiale concernant les thèmes qui lient la sécurité alimentaire et la nutrition aux ODD examinés, notamment l'eau, la consommation énergétiques et les biocarburants, la dégradation des sols, les pertes et gaspillages alimentaires, la déforestation, etc. ainsi que du débat de la session plénière].*

2. Jusqu'à une époque récente, des progrès constants ont été faits dans la réduction du nombre des pauvres et des sous-alimentés. Toutefois, la croissance économique mondiale qui a contribué à ces avancées n'a pas été également répartie et n'a pas toujours comporté de gains analogues pour les deux autres dimensions du développement durable. Trop souvent, en effet, les progrès environnementaux et sociaux ont été plus lents. La perte et la dégradation des ressources naturelles s'est poursuivie, créant des tensions lorsque la rareté des ressources exacerbe la compétition, notamment – mais pas exclusivement – pour les terres et l'eau. L'exclusion constante des groupes vulnérables (petits producteurs alimentaires, habitants des taudis urbains, travailleurs du secteur informel et jeunes chômeurs, par exemple), qui les prive des avantages de la croissance et de toute participation aux processus politiques, a aggravé leur vulnérabilité, freinant leur capacité d'investir pour jouir de moyens d'existence plus résilients. L'incapacité de réaliser un équilibre entre les dimensions économique, sociale et environnementale du développement – une exigence expressément énoncée dans le Programme 2030 – a contribué à instaurer des conditions d'instabilité et de conflits, qui menacent les gains récents en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

3. Dans le dernier Rapport mondial sur les crises alimentaires⁴, on lit que d'après les informations communiquées pour 2016, 108 millions de personnes étaient confrontées à une insécurité alimentaire proche de la crise ou plus grave (au minimum, la phase 3 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire - IPC), ce qui représentait une augmentation de 35 pour cent par rapport au chiffre de 2015, qui était de 80 millions. Les perspectives à court terme indiquent une aggravation des conditions dans les régions touchées par la sécheresse ou par des conflits.

III. Recommandations concrètes découlant du CSA

4. Le CSA appelle à promouvoir la convergence et la coordination des politiques ainsi qu'une gouvernance et des processus politiques inclusifs, reposant sur des partenariats efficaces. Le CSA a élaboré plusieurs directives et recommandations relatives aux politiques, qui ont pour but d'encourager des approches intégrées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, fondées sur des données factuelles et des compétences indépendantes, et conçues avec la participation d'un éventail d'acteurs concernés (voir la liste complète à l'Annexe 1). **Il devient urgent que les décideurs des administrations publiques et les parties prenantes utilisent ces instruments pour soutenir l'action et la prise de décisions au niveau national.** Il importe que le HLPE fournisse des avis susceptibles d'attirer l'attention des gouvernements sur la nécessité urgente, pour les pays, d'appliquer les directives du CSA relatives aux politiques, selon qu'il convient dans leur contexte national.

⁴ Rapport mondial sur les crises 2017, Réseau d'information sur la sécurité alimentaire, http://documents.wfp.org/stellent/groups/public/documents/ena/wfp291271.pdf?_ga=2.125083982.592734137.1500554492-50174173.1500554492.

A. Message clé 1: Un accès amélioré des petits producteurs alimentaires et autres groupes vulnérables aux ressources naturelles favorisera la sécurité alimentaire ainsi que l'amélioration de la nutrition, de la stabilité et de la résilience

- Des **droits fonciers** insuffisants et non sécurisés accroissent la vulnérabilité, la faim, la malnutrition et la pauvreté et peuvent mener à des conflits et à la dégradation de l'environnement en cas de compétition entre les utilisateurs qui souhaitent contrôler ces ressources.

5. Outre que la gouvernance responsable des régimes fonciers est directement liée à la réalisation de plusieurs cibles de l'ODD 15, axées sur la restauration des terres dégradées et la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, elle favorise le développement social et économique, qui peut contribuer à éradiquer la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et encourage l'investissement responsable. Les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, approuvées par le CSA en 2012, visent à améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts. Ce but est recherché dans l'intérêt commun, tout en mettant l'accent sur les petits producteurs alimentaires et les personnes vulnérables et marginalisées, les objectifs des Directives étant la sécurité alimentaire et la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, l'éradication de la pauvreté, la durabilité des moyens d'existence, la stabilité sociale, la sécurité du logement, le développement rural, la protection de l'environnement et un développement socio-économique durable.

- **Les conflits et les crises prolongées** nécessitent une aide spécialement conçue et ciblée, qui combine des actions immédiates visant à soulager la faim et les souffrances et des actions à moyen et long terme destinées à améliorer la résilience des moyens d'existence et des systèmes alimentaires, à éviter la paupérisation et à traiter les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, par des mesures telles que la gestion et l'utilisation durable des ressources naturelles, la réduction des risques de catastrophe et autres actions à moyen et long terme.

6. Le Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées a été approuvé par le CSA en 2015 et fournit des orientations aux gouvernements et aux parties prenantes sur la manière d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées tout en s'attaquant aux causes sous-jacentes, afin de parvenir à des sociétés durables et résilientes d'ici à 2030. D'après le Cadre, reconstruire et renforcer la résilience des populations lors des crises prolongées, exige des mesures et des actions visant à renforcer la durabilité des systèmes alimentaires locaux, à encourager l'accès aux ressources productives et à des marchés qui soient rémunérateurs et bénéfiques pour les petits exploitants; un accès inclusif, non discriminatoire et continu aux services de base pertinents, tels que de l'eau potable et des installations d'assainissement salubres; enfin, le respect des droits existants et la faculté, pour les membres des populations touchées ou à risque, d'accéder à leurs ressources naturelles et de les utiliser.

- **Autonomiser les femmes et réaliser l'égalité entre les sexes**

7. Un monde Faim zéro ne peut s'avérer que si tous les individus jouissent de l'égalité des chances, d'un accès égal à la terre (ODD 15), à l'eau (ODD 6), à l'énergie (ODD 7) et autres ressources naturelles, d'une participation égale aux décisions qui intéressent leur vie, leur ménage, leur communauté et la société dans laquelle ils vivent. Que les politiques et programmes soient fondés sur

l'intégration de la parité hommes-femmes ou sur le ciblage de l'égalité entre les sexes, ils doivent répondre aux aspirations et aux attentes des femmes et des hommes (ou des filles et garçons, selon qu'il convient) - et pas seulement sur le plan matériel - de manière à ce que les relations entre hommes et femmes parviennent à l'égalité et que la sécurité alimentaire et une bonne nutrition soient garanties pour chacun. Les recommandations politiques du CSA «Parité hommes-femmes, sécurité alimentaire et nutrition» (trente-septième session du CSA, 2011) ont pour objet de renforcer l'égalité entre les sexes, d'améliorer l'état nutritionnel des femmes, des adolescentes, et particulièrement des enfants, et d'éliminer toute forme de discrimination et de violence contre les femmes. Elles prônent des actions systématiques touchant aux politiques, aux plans et aux programmes, de la phase d'urgence à celle du développement.

- **Réaliser la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique** peut être une opportunité en même temps qu'un défi. Aborder les liens entre l'ODD 7 «Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable» et l'ODD 2 exige une réflexion sur la concurrence éventuelle entre la production d'agrocarburants et la production de denrées alimentaires.

8. Face aux compromis qui pourraient être nécessaires pour assurer un développement durable, toutes les parties prenantes concernées par le développement des agrocarburants devraient veiller à ce que la sécurité alimentaire et la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale soient des préoccupations prioritaires, et devraient mettre l'accent en particulier sur les femmes et les petits producteurs, compte tenu de leur vulnérabilité. Les recommandations politiques du CSA «Agrocarburants, sécurité alimentaire et nutrition» (quarantième session du CSA, 2013) donnent un certain nombre d'indications qui servent à guider les Membres et les parties prenantes vers l'établissement de priorités et une programmation intégrée des politiques.

B. Message clé 2: La gestion durable des ressources naturelles est cruciale pour améliorer la résilience et faire face au changement climatique et à ses effets

- Les efforts visant un **développement agricole durable, notamment les systèmes d'élevage**, doivent être accélérés

9. Les recommandations politiques du CSA «Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quels rôles pour l'élevage?» (quarante-troisième session du CSA, 2016) reconnaissent les défis liés aux moyens d'existence et à l'environnement que connaissent les divers systèmes de production agricole, et mettent l'accent sur le secteur de l'élevage, tout en appelant une transformation durable de ces systèmes. Elles reconnaissent en particulier les systèmes pastoraux et invitent à les protéger, à les soutenir et à renforcer le rôle des systèmes de pâturage, et à tirer le meilleur parti du potentiel de l'élevage comme moyen de subsistance durable pour les petits exploitants, tout en contribuant à la durabilité des systèmes de production intensive. Ces recommandations sont particulièrement importantes pour contribuer à la réalisation de l'ODD 12 «Établir des modes de consommation et de production durables» et de ses cibles liées à la gestion durable et à l'utilisation efficace des ressources naturelles, à la réduction des quantités de déchets chimiques évacués dans l'air, l'eau et les sols, à la promotion de pratiques et de styles de vie durables.

- Les disponibilités **hydriques** constitueront un défi de plus en plus grand pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde, sachant que l'agriculture irriguée – en tant que principal utilisateur – représente 70 pour cent de la consommation d'eau à l'échelle mondiale

(sous réserve de différences sensibles entre pays)⁵. Toutefois, les écosystèmes et les paysages soutiennent les ressources hydriques, et les forêts jouent un rôle essentiel dans le cycle de l'eau, car c'est à elles que l'on doit la quantité, la qualité et la stabilité de l'eau utilisée par l'homme.

10. Promouvoir une gestion et une conservation durables des écosystèmes dans le but de garantir la disponibilité, la qualité et la fiabilité de l'eau au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition est en soi une action essentielle, qui contribue aussi à la réalisation de l'ODD 6 «Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau». Les recommandations politiques du CSA «Contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition» (quarante-deuxième session du CSA, 2015) donnent des indications aux membres et aux parties prenantes sur la manière dont ils parviendraient, grâce aux politiques, à établir un lien entre l'eau et la sécurité alimentaire, et entre le droit à une eau potable salubre et à l'assainissement et la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, et à exploiter les synergies avec d'autres objectifs.

- *[Foresterie (en cours d'élaboration)]*

C. Message clé 3: «L'investissement dans des systèmes alimentaires durables devrait être au cœur de la transformation rurale et urbaine»

- **L'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires** peut avoir des effets multiplicateurs pour des secteurs complémentaires, comme le secteur des services ou l'industrie de transformation, ce qui contribue encore à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'au développement économique général.

11. Les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, approuvés en 2014, fournissent des éléments susceptibles de stimuler les investissements dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, de manière durable. Ils reconnaissent la contribution essentielle des petits exploitants, en tant que principaux investisseurs dans ce secteur, et des États, car eux seuls peuvent promouvoir un environnement favorisant des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, et un contexte de politiques et de cadres juridiques, réglementaires et institutionnels favorables. Les Principes sont pertinents pour la réalisation de tous les ODD faisant l'objet de l'examen. Ils reconnaissent que pour renforcer et garantir les investissements des petits exploitants, il importe également d'amener d'autres parties prenantes à pratiquer l'investissement responsable. S'agissant de favoriser, soutenir et compléter les investissements des petits exploitants et de leur donner la capacité d'investir de manière responsable, les États ont un rôle essentiel.

- Promouvoir des **processus intégrés de transformation rurale et d'urbanisation** qui soient mutuellement bénéfiques.

12. Les dispositifs politiques souffrent d'un gros déficit de politiques et de travaux de recherche axés sur les liens intersectoriels et inter-spatiaux, qui permettraient d'analyser les interactions entre les systèmes et leurs incidences, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. Ces politiques intégrées sont cruciales dans la réalisation de l'ODD 11 «Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables» Elles seront bientôt de plus en plus nécessaires, compte tenu de la connectivité et de l'interdépendance accrues entre les zones rurales et urbaines, y compris dans le secteur agro-alimentaire.

⁵ HLPE, 2015. L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale Un rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome 2015.

13. S'appuyant sur des processus inclusifs, fondés sur des éléments probants, le CSA continuera en 2018 à faire le point des questions qui appellent une plus grande convergence et une meilleure intégration des politiques aux fins d'une transformation des systèmes alimentaires reliant les zones rurales et les zones urbaines, qui apporte à celle-ci des avantages mutuels sur le plan économique, social et environnemental.

- **Des systèmes alimentaires durables au service d'une nutrition saine; une nutrition saine au service de systèmes alimentaires durables**

14. Les effets de la croissance économique et de l'urbanisation, qui influencent à leur tour les prix des denrées alimentaires, modifient les régimes et les systèmes alimentaires et accélèrent la transition nutritionnelle. Les causes et les facteurs menant à la malnutrition sous toutes ses formes sont complexes et multidimensionnels et exigent une action collective impliquant un vaste éventail de parties prenantes dans tous les secteurs. Le CSA a donc décidé d'élargir sa contribution aux efforts mondiaux dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025 et entreprend des travaux visant à explorer les interactions multiples entre les systèmes alimentaires et nutritionnels qui relient les producteurs et les consommateurs, pour parvenir à des régimes alimentaires plus durables et plus sains pour tous, sous-tendus par des systèmes alimentaires durables. Les travaux entrepris par le CSA devraient être en lien direct avec la plupart des cibles de l'ODD 12 «Établir des modes de consommation et de production durables». Le CSA continuera de travailler à la formulation de recommandations concrètes en matière de politiques, en 2018-2019.

- **Renforcer les politiques et les investissements ciblés, en faveur des petits exploitants**

15. Les recommandations politiques du CSA «Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire» (quarantième session du CSA, 2016) et «Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés» (quarante-troisième session du CSA, 2016) soulignent que les petits exploitants fournissent 70 pour cent de la production alimentaire totale et que leur rôle dans la réalisation de la sécurité alimentaire et de la nutrition est donc essentiel, et le sera également à l'avenir. Ces recommandations, qui touchent à la réalisation de plusieurs ODD (notamment les ODD 11, 12 et 15), appellent à promouvoir des politiques et des investissements mieux ciblés sur les contraintes particulières des petits exploitants, qui optimisent leurs chances d'accéder à des marchés fiables et rémunérateurs. Elles préconisent aussi des politiques qui accordent une plus grande attention aux marchés alimentaires locaux et nationaux, où opèrent 80 pour cent des petits exploitants, car ces marchés, en dépit de multiples fonctions dépassant le cadre du simple échange de produits, sont souvent négligés dans la prise de décisions.

- **Réduire les pertes et gaspillages alimentaires**, afin de contribuer à des systèmes alimentaires durables

16. Les pertes et gaspillages alimentaires ont des répercussions sur la durabilité et la résilience des systèmes agricoles et alimentaires et sur leur aptitude à assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, pour les générations actuelles et à venir. Cette préoccupation est au cœur de l'ODD 12 («D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant, au niveau de la distribution comme de la consommation, et diminuer les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte»). Les États et autres parties prenantes ont chacun des rôles différents, et devraient encourager des schémas de production et de consommation durables, conformément aux réglementations nationales et internationales en matière de santé humaine et animale. Les recommandations politiques du CSA «Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables» (quarante et unième session du CSA, 2014) invitent toutes les parties prenantes concernées à adopter des stratégies et des innovations efficaces ainsi que des mesures visant à réduire les pertes et gaspillages alimentaires.

- Créer des débouchés professionnels pour les **jeunes ruraux**

17. Dans de nombreux pays et régions ayant des taux de pauvreté et de sous-alimentation élevés, plus de la moitié de la population est actuellement âgée de moins de 25 ans, et la majorité de ces jeunes vivent dans des zones ou des établissements humains de type rural, même si la migration vers les villes est aujourd'hui plus prononcée. Recourir à des politiques ciblées permettant de réduire les contraintes qui pèsent sur la participation de femmes et d'hommes jeunes à la petite agriculture et aux secteurs non agricoles apparentés est une action essentielle si l'on veut faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte. Un meilleur accès des jeunes aux ressources productives, à l'innovation et aux nouvelles technologies, conjugué aux connaissances traditionnelles et à une formation adéquate (agricole et financière), à des programmes d'éducation et de mentorat, augmentera leurs chances d'avoir un emploi décent, développera chez eux l'esprit d'entreprise et contribuera à créer des sociétés stables, durables et résilientes

Annexe 1 Documents de référence du CSA

<p>1. Directives et recommandations du CSA relatives aux politiques</p> <p><i>Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2015)</i></p> <p><i>Principales directives du CSA</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (2012) • Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (2014) • Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées (2015) <p><i>Autres recommandations politiques</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture 2011) • Instabilité des prix et sécurité alimentaire 2011) • Comment accroître la sécurité alimentaire et les investissements favorables aux petits exploitants agricoles (trente-septième session du CSA, 2011) • Sécurité alimentaire et changement climatique (trente-neuvième session du CSA, 2012) • La protection sociale au service de la sécurité alimentaire (2012)(trente-neuvième session du CSA, 2012) 	<p>2. Rapports indépendants du HLPE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport n° 1 du HLPE Volatilité des prix et sécurité alimentaire (trente-septième session du CSA, 2011) • Rapport n° 2 du HLPE Régimes fonciers et investissements internationaux en agriculture (trente-septième session du CSA, 2011) • Rapport n° 3 du HLPE Sécurité alimentaire et changement climatique (trente-neuvième session du CSA, 2012) • Rapport n° 4 du HLPE La protection sociale au service de la sécurité alimentaire (trente-neuvième session du CSA, 2012) • Rapport n° 5 du HLPE Agrocarburants et sécurité alimentaire (quarantième session du CSA, 2013) • Rapport n° 6 du HLPE Paysans et entrepreneurs: Investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire (quarantième session du CSA, 2013) • Rapport n° 7 du HLPE La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (quarante et unième session du CSA, • Rapport n° 8 du HLPE Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables (quarante et unième session du CSA, • Rapport n° 9 du HLPE L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire mondiale (quarante-deuxième session du CSA, • Rapport n° 10 du HLPE Développement agricole durable au service de la SAN: quels rôles pour l'élevage? (quarante-troisième session du CSA, 2016)
---	---

<ul style="list-style-type: none"> • Agrocarburants et sécurité alimentaire (quarantième session du CSA, 2013) • Investir dans la petite agriculture en faveur de la sécurité alimentaire (quarantième session du CSA, 2013) • Importance de la pêche et de l'aquaculture durables <p>pour la sécurité alimentaire et la nutrition (quarante et unième session du CSA, 2014)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables (quarante et unième session du CSA, 2014) • Contribution de l'eau à la sécurité alimentaire et à la nutrition (quarante-deuxième session du CSA, 2015) • Établir un lien entre les petits exploitants et les marchés (quarante-troisième session du CSA, 2016) • Le développement agricole durable au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition: quel rôle pour l'élevage? (quarante-troisième session du CSA, 2016) • <i>[Foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition, quarante-quatrième session du CSA, 2017]</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport n° 11 du HLPE Foresterie durable pour la sécurité alimentaire et la nutrition (quarante-quatrième session du CSA, 2017) • Notes du HLPE sur les questions critiques et émergentes, 2014 et 2017. • Contribution du Comité directeur du HLPE à l'examen de l'ODD 2. <p>3. Recueil d'expériences découlant des manifestations thématiques consacrées aux enseignements à tirer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enrichissement des connaissances, des compétences et des talents des jeunes au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (CSA, quarante-deuxième session) • Expériences et bonnes pratiques concernant l'utilisation et l'application des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale – Synthèse et principaux éléments (CSA, quarante-troisième session) • Résultats: Traduire les engagements en action, à partir des premiers examens nationaux volontaires dans le cadre du HLPF (CSA, quarante-troisième session)
---	---